

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.09.02 Convocation du 18.09.02

Compte rendu affiché 27 septembre 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MISSION d'UNE CONSEILLERE
MUNICIPALE.**

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	26

Présents :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT, Mlle MILLET.

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme WYMAN par M. GONDELAUD -
Mme DURAND par Mme PERRIN - M. CHRETIN par M. FAURE -
M. FERNANDES par Mlle VEYRIER.

Absents excusés :

Mme BERRA, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une démarche en vue de la réhabilitation du cinéma de la commune, propriété de la ville, *Madame Isabelle DESVIGNES*, Conseillère Municipale, a été appelée à se rendre au congrès des exploitants cinématographiques qui s'est tenu à Nice.

Il invite le Conseil Municipal à accepter les dépenses relatives à ce déplacement qui consiste d'une part en trajet en train, d'autre part à l'hébergement sur place.

Il indique que le but de cette mission est de contribuer à l'élaboration de la stratégie que doit adopter la commune pour ce qui concerne le cinéma. Face à l'arrivée de complexes importants, avant éventuellement d'engager des travaux dans le local dont la ville est propriétaire (Cinéma "REX"), il convient en effet de se documenter pour connaître les tendances qui permettent le mieux de concilier la demande du public et les intérêts de la commune.

Le coût de l'opération est le suivant : Déplacement SNCF : 114,70 Euros - Hébergement : 250 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2002,
- Considérant la nécessité de disposer d'informations nécessaires pour envisager la réfection du Cinéma "REX", propriété communale,
- Décide de procéder au règlement des frais de déplacement engagés à l'occasion du déplacement de *Madame Isabelle DESVIGNES*, Conseillère Municipale, dans les conditions suivantes :
 - ① Frais de transport SNCF 114,70 Euros
 - ② Hébergement : dans la limite de 250,00 euros
- Précise que la dépense est inscrite à l'article 6532 du budget communal,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 septembre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 23 décembre 2002
- de la publication le 24 décembre 2002
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 décembre 2002